



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente juin à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
23/06/2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 30  
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,  
M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M.  
Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole  
BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne  
HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef  
SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine  
RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M.  
Denis AIM, Mme Zahia GASMI, Mme Marjorie  
HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie  
BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie  
CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine  
RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA,  
Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence  
DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-  
Yves JOURDAIN, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice  
LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Hervé HERRY à Mme Nicole BALMARY  
M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE  
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Paola VANEGAS  
M. Olivier VANBELLE à M. Youssef SAUKRET  
M. David HEDOIRE à Monsieur Pierre-Yves  
JOURDAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Zahia GASMI

N° 065/2023

Rapporteur : Evelyne HORNAERT

**OBJET** : Mise en place d'une pelouse synthétique au city stade Marie-Jo Besset : adoption du plan de financement

Le projet de réaménagement des quartiers des Valmeux et des Blanchères est inscrit au programme de l'équipe municipale identifié sous la proposition n°37 de « Vernon Mérite Toujours Mieux ».

Ces quartiers ont commencé à voir le jour dans les années 1960 pour les Valmeux et début des années 1980 pour les Blanchères.

Récemment, le quartier a vu en 2020 le réaménagement des abords du lycée Dumézil et l'extension de la gare routière. Un espace santé, une ludothèque – bibliothèque ont été implantés dans ces quartiers.

Des interventions ponctuelles ont également été réalisées, les espaces de jeux ont été créés place des Valmeux et des jeux pour enfants ont été remis en état.

Mais depuis leur création, les espaces publics de ces quartiers ont globalement vieilli.

Actuellement, le city stade situé rue Marie-Jo Besset dispose d'un sol en enrobé peu adapté aux activités des jeunes l'utilisant.

Après une étude comparative sur l'utilisation de ce city stade et celui des Boutardes (étude de terrain menée conjointement par le service des sports et le centre social Simone Veil), il est apparu que celui des Boutardes était plus fortement utilisé en raison de la qualité du sol.

À l'écoute des habitants et afin de poursuivre son engagement dans un plan de mise à disposition d'installations sportives en libre accès, notre collectivité doit mettre en place une pelouse synthétique sur le sol de ce city stade afin de le rendre de nouveau attractif, adapté à son environnement et à ses utilisateurs.

Le coût de ce projet s'élève à 13 540 € HT.

Pour le financer, la ville de Vernon souhaite solliciter une subvention nécessaire à la réalisation de l'opération « Mise en place d'une pelouse synthétique sur le city stade rue Marie-Jo Besset » auprès de l'État au titre de la Dotation de Politique de la Ville 2023 (DPV) pour un montant de 10 832 € HT correspondant à 80% des dépenses (plan de financement en annexe).

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Considérant** la nécessité de procéder au remplacement des équipements sportifs précités,

**Considérant** la nécessité de solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de mise en place d'une pelouse synthétique sur le city stade rue Marie-Jo Besset, sur la base d'un coût prévisionnel de 16 248 € TTC
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-annexé
- AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de l'État au titre de la Dotation de Politique de la Ville 2023
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

## Mise en place d'une pelouse synthétique

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières			<b>Aides publiques :</b>		
Etudes			- Union européenne		
Travaux / Matériel	13 540	16 248	- Etat (DPV)	10 832	80%
Autres			- Collectivités locales et leurs groupements		
			- Région		
			- Département (contrat de territoire)		
			- communes ou groupement de communes		
			- Etablissements publics		
			- Autres :		
<b>Sous total</b>	<b>13 540</b>	<b>16 248</b>	<b>Sous total</b>	<b>10 832</b>	
Recettes générées par l'investissement			<b>Autofinancement</b>	2 708	20%
			Fonds propres		
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
<b>TOTAUX</b>	<b>13 540</b>	<b>16 248</b>		<b>13 540</b>	<b>100%</b>